

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2010021

Signataire : MG/CF

OBJET : Adhésion de la Commune à l'association "Elus, Santé publique et Territoires" (ESPT) - année 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les objectifs de l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESPT), à savoir s'engager dans le développement de la santé publique et dans les politiques territoriales de santé,

Considérant que l'intention est de promouvoir toute politique visant à diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé,

Considérant que le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants sur la base de 1 € pour 250 habitants,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESTP) pour 2010.

INDIQUE que le montant de l'adhésion, proportionnel au nombre d'habitants, est fixé pour la Commune à 296 €, sur la base de 74 000 habitants pour 2010 – imputation budgétaire : 504-6182-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué